



Dianna Scarth quitte la Commission des droits de la personne du Manitoba



Après presque 16 ans à la tête de la Commission des droits de la personne du Manitoba, Dianna Scarth tourne la page. Connue pour son ouverture au changement, elle a pu marquer ainsi l'évolution de la Commission au fil des années.

L'un de ses plus grands défis de Mme Scarth a été de lutter contre la fausse perception de la Commission lorsqu'il s'agissait de discrimination systémique.

Selon les déclarations récentes de Mme Scarth, bon nombre de personnes encore aujourd'hui estiment que la Commission ne traite que des plaintes individuelles, alors qu'elle a remporté victoire sur victoire dans le traitement des plaintes systémiques, ce qui apporte un changement positif pour bien des gens. Selon Mme Scarth, « il est important de savoir comment les lois sur les droits de la personne peuvent servir d'outil pour en arriver à un changement systémique. »

Pendant le mandat de Mme Scarth en tant que directrice générale, le jugement le plus connu en matière de droits de la personne a été celui des jumelles Pasternak; celles-ci avaient porté plainte à l'encontre de la Manitoba High School Sports Athletic Association. Mme Scarth a soutenu le droit des jumelles de jouer dans l'équipe de hockey junior masculine de leur école et maintenu qu'il n'y avait pas de raison de redouter une avalanche des poursuites et la disparition éventuelle du hockey féminin, si elles triomphaient. Mme Scarth aurait dit que « cela n'avait pas été une voie facile pour elles et qu'elles méritaient toute notre admiration pour leur courage. »

Mme Scarth est devenue la directrice générale de la Commission en 1996. Elle a introduit de nouveaux modes de règlement des plaintes par la médiation au tout début du processus de plainte, système maintenant suivi par bon nombre de commissions dans tout le pays. Elle a aussi lancé les programmes d'enseignement de la Commission pour les employeurs, qui ont toujours autant de succès actuellement.

L'une de ses grandes passions a été l'Initiative jeunesse de la Commission, laquelle incluait des conférences annuelles de la jeunesse, des publications pour les jeunes et un site Web sur les droits de la personne pour les étudiants et le corps enseignant. Selon Mme Scarth, la Commission a compris qu'il n'était pas suffisant de parler aux professeurs et aux administrateurs. Il fallait avoir un canal direct de communication avec les jeunes.

Suite sur la page 2

Les droits en question

Par le personnel et les commissaires Commission des droits de la personne du Manitoba

Sans une croissance et un progrès continus, des mots comme amélioration, réalisation et succès n'ont aucun sens.

- Benjamin Franklin

La Commission des droits de la personne du Manitoba connaît des changements. Non seulement les nouvelles modifications apportées au Code des droits de la personne ont porté sur les préoccupations en matière de discrimination contre l'identité sexuelle et le désavantage social, mais le personnel continue à trouver des manières efficaces de traiter les plaintes y compris les processus de résolution. Et sa directrice, la personne chargée de promouvoir le changement, Dianna Scarth, quitte la Commission pour prendre un poste à l'Université de Winnipeg.

Comme dirait Dianna, le changement est bénéfique. Elle n'en a jamais eu peur et, en fait, elle a lutté pour qu'il se produise. C'est effectivement Dianna qui a mis les nouveaux modes de règlement des plaintes par la médiation au tout début du processus de plainte, système maintenant suivi par bon nombre de commissions dans tout le pays. Cette nouvelle conception des choses a non seulement permis aux enquêteurs de venir à bout de l'arriéré de dossiers, mais elle a aussi permis de voir que le plaignant tout comme l'intimé étaient plus satisfaits des résultats.

Auteur, activiste et humaniste, Francis Moore Lappé a pu dire qu'il n'était ni un optimiste, ni un pessimiste mais plutôt un possibiliste invétéré! Il n'y a pas de meilleure formule pour décrire Dianna et les différentes stratégies et initiatives, ainsi que la détermination qu'elle a apportées à la Commission des droits de la personne du Manitoba.

Les étudiants de l'Université de Winnipeg profiteront maintenant de son immense expérience et de ses connaissances en matière de droits de la personne, au plan provincial, national et mondial. Merci à vous, Dianna, pour toute votre contribution au fil des années.

**Les inscriptions aux Programmes d'éducation
de septembre 2012-juin 2013
sont maintenant en cours.**

Ces programmes seront très vite complets.
Réservez votre place dès maintenant sur
www.manitobahumanrights.ca/wpg_workshops.html
ou appelez au 204 945-5112 / 1 888 884-8681

Appel d'organismes aux gouvernements pour la signature de la Déclaration des NU

L'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne (ACCCDP) appelle tous les paliers de gouvernement de l'ensemble du Canada à mettre en œuvre la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones. La Commission des droits de la personne du Manitoba est membre de l'ACCCDP.

La Déclaration est un document positif qui ouvre la voie pour que les peuples autochtones soient protégés contre la discrimination et assurent leur identité et leur choix de vie. Elle reconnaît les droits fondamentaux des peuples autochtones du monde entier et énonce des normes minimales pour leur survie, leur dignité et leur bien-être.

Selon Barbara Hall, la présidente de l'ACCCDP, la mise en œuvre des normes de la Déclaration renforcera les relations avec les peuples des Premières nations, les Métis et les Inuits et favoriserait la Réconciliation dans tout le Canada ». Elle ajoute qu'ensemble, avec les peuples autochtones, nous devons accroître notre connaissance et notre compréhension de la Déclaration et mieux savoir comment les principes présentés dans ce document peuvent être appliqués.

Le Canada a officiellement signé la Déclaration en novembre 2010, mais certaines provinces et certains territoires n'ont pas emboîté le pas. L'ACCCDP demande à ces provinces et territoires d'appuyer aussi officiellement la Déclaration.

En septembre 2012, il y aura cinq ans que les Nations Unies ont pris acte de quelque trente années de combat de la part des peuples autochtones dans le monde entier en adoptant la Déclaration des droits des peuples autochtones.

Suite de la page 1

Et, enfin, Mme Scarth se réjouit surtout de la proclamation, en juin dernier, des modifications si longtemps attendues du *Code des droits de la personne* pour inclure l'identité sexuelle et le désavantage social parmi les caractéristiques protégées contre la discrimination.

Pendant de nombreuses années, Mme Scarth a été une inspiration et un guide pour le personnel de la Commission des droits de la personne du Manitoba, ce qu'ont aussi ressenti les collègues des commissions des droits de la personne dans tout le pays.

« Je tiens à remercier Ken Filkow, Janet Baldwin et Jerry Woods pour leur appui et leurs conseils lorsqu'ils étaient à la présidence de la Commission, ainsi que mes collègues hors pair et les membres de la collectivité qui m'ont rendu la tâche agréable au fil des années. C'était une chance unique que j'ai eue et je leur en serai toujours reconnaissante », a déclaré Mme Scarth.

L'Université de Winnipeg profitera des connaissances et de l'expérience que Mme Scarth apporte au domaine des droits de la personne. Elle commence à enseigner dans cet établissement en septembre.

Exemples : les règlements systémique

Selon un règlement intervenu en 2008 par médiation, toutes les intersections avec des feux de signalisation pour les piétons seront munies de signaux sonores.

Une affaire importante et très récente de règlement systémique prévoyait de renvoyer un certain nombre de résidents du Centre de développement de Portage dans la communauté au cours des trois prochaines années.

L'Association of Foreign Medical Graduates du Manitoba a porté plainte pour discrimination à l'encontre des diplômés en médecine internationaux (International Medical Graduates). La médiation et les relations subséquentes entre les parties ont permis de faire des changements systémiques dans la formation et l'octroi de permis d'exercice aux diplômés en médecine internationaux. Un bien plus grand nombre de ces diplômés ont maintenant accès aux postes de résidents et ils disposent tous de soutiens et de ressources spécialisés.

Votre groupe communautaire pourrait-il bénéficier d'une séance de formation?



Le Social Planning Council of Winnipeg (SPCW) et la Commission des droits de la personne du Manitoba (CDPM) ont uni leurs efforts pour monter un programme de formation destinés aux organismes communautaires sur les protections contre la discrimination.

Tout d'abord, ils demandent de donner une rétroaction afin que toutes les séances de formation proposées aient un sens. Vous pouvez aider en faisant la promotion et la diffusion du sondage sur tous vos réseaux. intérêt et une pertinence pour le

plus grand nombre possible d'organismes.

À cette fin, le SPCW et la CDPM demandent que les chefs ou les membres des organismes communautaires remplissent un simple sondage. Toute l'information recueillie est confidentielle.

Les réponses fournies aideront à concevoir les séances de formation et à établir les priorités. Le sondage se trouve sur le site Web du Social Planning Council et sur celui de la Commission des droits de la personne du Manitoba, jusqu'à la mi-septembre. www.spcw.mb.ca ou www.manitobahumanrights.ca.

Bien que ce soit la Winnipeg Foundation qui finance le sondage, la levée de fonds pour l'étape de mise en œuvre du présent projet est toujours en cours. Les réponses au sondage, si elles indiquent un grand intérêt ou besoin, pourraient aider à obtenir le financement nécessaire à l'étape de la mise en œuvre.

Pour toute question, communiquez avec la gestionnaire de projet ou la consultante, Sue Hemphill, au 204 774-7742 ou écrivez à [r sue@healthyhive.ca](mailto:sue@healthyhive.ca).